

Personnes présentes au conseil d'école :

- M. LAFFITE, maire de Querrien,
- M. BESNARD, adjoint chargé des affaires scolaires,
- M. PRAT, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- Mme LE GOFF, Mme LEREDDE et Mme PERON, représentantes des parents d'élève,
- Mme JASSERAND, Mme MORAIN, M. KERHERVE et M. MORGANT, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- Mme DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Quimper Est,
- Mme HENRY et Mme QUEMENER, enseignantes de l'école,
- M. SARDAIN, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- M. ECK, représentant des parents d'élève.

NB : ce conseil d'école a été conduit avec un diaporama vidéo projeté.

**1) Rôle du conseil d'école et compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves :**

Le conseil d'école, présidé par le directeur, réunit trois fois par an les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- **Vote le règlement intérieur de l'école;**
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
  - Les actions pédagogiques et éducatives ;
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école;
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
  - Les activités périscolaires;
  - La restauration scolaire;
  - L'hygiène scolaire;
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
  - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- Donne son accord :
  - Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
  - Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège ;
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

La participation aux élections des représentants de parents d'élèves a été de 62,41% (88 votants pour 141 inscrits).

9 votes nuls ont été comptabilisés, dont :

- 5 avec inscription sur le bulletin de vote (noms entourés ou barrés),
- 4 avec signature sur l'enveloppe marron (au lieu de l'enveloppe blanche).

## **2) Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école (02/06/2015)**

Un constat a été établi concernant le nombre de pages important du procès verbal du dernier conseil d'école (7 pages). Celui-ci comporte en effet de nombreux éléments traités lors de cette instance (dont des photographies pour plus de compréhension), mais peut poser la question de son appropriation par les lecteurs.

## **3) Effectifs et répartition des élèves**

L'effectif de l'école, à ce jour, est de 104 élèves. Cinq autres élèves sont inscrits et seront scolarisés dans l'année (scolarisation différée).

✓ Répartition par classe :

<b>Enseignants</b>	<b>Classe</b>	<b>TPS</b>	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>	<b>Total</b>
Anne QUEMENER	<i>TPS-PS-MS</i>	3	7	10							<b>20</b>
Vincent LE MOING Amélie MORAIN	<i>GS-CP</i>				8	9					<b>17</b>
Anne HENRY Amélie MORAIN	<i>CE1-CE2</i>						13	10			<b>23</b>
David MORGANT	<i>CM1-CM2</i>								11	15	<b>26</b>
Marrick JASSERAND	<i>Bilingue</i>	1	2	3	4	2	4	2			<b>18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>104</b>

✓ Scolarisation différée : 5 élèves

- ◆ Classe bilingue : 1 TPS et 1 PS
- ◆ Classe monolingue : 3 TPS

#### 4) L'organisation des temps scolaires :

##### ➤ Présentation du personnel de l'école :

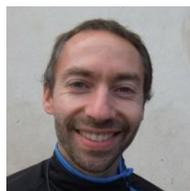
#### **Les enseignants**



Anne  
HENRY



Marrick  
JASSERAND



Yann  
KERHERVE



Vincent  
LE MOING



Amélie  
MORAIN



David  
MORGANT



Anne  
QUEMENER

#### **Les ATSEM**



Marie- Claire  
LANDAIS



Sylvie  
BOURHIS

#### **Les auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et l'Emploi de Vie Scolaire (EVS)**



Claudie DELESTRE  
(AVS)



Christine LE NOC  
(EVS)



Leïla MARQUE  
(AVS)



France SCOARNEC  
(AVS)

##### ➤ Les décloisonnements :

- Pour les séances d'EPS des élèves de la classe bilingue : Les élèves bilingues intègrent les classes monolingues du même niveau pendant les séances d'EPS.
  - ✓ TPS-PS-MS (8 élèves : 2TPS, 3 PS, 3 MS), accompagnés de l'ATSEM bilingue.
  - ✓ GS-CP (7 élèves : 2 CP, 4 GS)
  - ✓ CE1-CE2 (5 élèves : 4 CE1, 2 CE2), accompagnés de l'ATSEM bilingue l'après-midi.
- Pour les GS en début d'après-midi (13h45-14h45) avec Anne QUEMENER pour travailler le graphisme et l'écriture en lien avec les Arts Visuels.

##### ➤ Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les APC se déroulent les mardis et neuf jeudis dans l'année. Ces activités peuvent concerner tous les élèves et nécessitent une autorisation parentale.

## 5) Présentation et vote du règlement intérieur 2015-2016

Des modifications ont été apportées au règlement intérieur 2015-2016 et la charte de la laïcité y est annexée.

Concernant l'hygiène à l'école, il a été fait remonter à la mairie le 17 septembre 2015 que le point suivant, présent dans le précédent règlement intérieur, n'était pas appliqué et demandait à être revu : « À l'école maternelle et à l'école élémentaire, le nettoyage des locaux est quotidien et l'aération suffisante pour les maintenir en état de salubrité ». En effet, le nettoyage des salles de classe est effectué deux fois par semaine et celui des tables une fois par semaine, malgré la demi-journée supplémentaire de présence dans les locaux scolaires.

La mairie n'étant pas en mesure de répondre à cette demande à ce jour, le règlement est voté sans la partie sur l'hygiène (point 4.1.1 du règlement). Ce dernier point sera donc reconduit au vote lors du prochain conseil d'école.

- Nombre de votants : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

## 6) Les actions pédagogiques de l'école :

### ➤ Bilan comptable 2014/2015 du compte OCCE de l'école :

#### ◆ Recettes :

Actions organisées	Bénéfices effectués
Vente de bulbes d'automne (initiative fleurs et jardins)	294,03 €
Vente de chocolats de Noël (Initiatives Saveurs)	343,41 €
Photographies individuelles	357,10 €
Vente de fleurs (Baltus)	104,25 €
Photographies de classe	159,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 258.29 €</b>

#### ◆ Dépenses :

	Intitulé de la dépense	Montant
Collectif	Réparation vélo de cour (roues et fourche)	122 €
	Ballons mousses pour la cour	90,70 €
	Matériel pour cuisiner (balance, fouet...)	17,24 €
	Matériel de jardinage	118,50 €
	Achats divers de consommables (papier cadeau...)	39,90 €
	Dépenses liées aux intervenants extérieurs	97,44 €
Classes	Dépenses classe de mer	108,59 €
	Abonnements CRAM CRAM	71,47 €
	Matériel de manipulation et dépenses diverses	60,90 €
	Ingrédients pour cuisiner	30,34 €
	<b>TOTAL</b>	<b>757,04 €</b>

➤ Présentation des parcours pédagogiques :

◆ Projets liés au parcours culturel :

- Partenariat avec la bibliothèque municipale un mardi sur deux.
- « Dis-moi ton livre » en partenariat avec la COCOPAQ : PS-MS, GS-CP, CE1-CE2, CM1-CM2.
- Intervention musique avec la DUMISTE Carole HOUGET tous les mardis à partir du 23 février : GS-CP, CE1-CE2, CM1-CM2. Cette activité permettra de mettre en musique un conte écrit en classe en lien avec le développement durable, avec pour finalité la présentation d'un spectacle le vendredi 24 juin à la salle multifonction.
- Projet « Ecole et cinéma » au cinéma *La Bobine* : TPS-PS-MS, CE1-CE2, CM1-CM2 (les élèves bilingues sont intégrés à leur niveau).
  - ✓ Cycle 1 : 3 séances (20/11, 11/03 et 27/05)
  - ✓ Cycle 2 : 3 séances (09/10, 15/01, 22/04)
  - ✓ Cycle 3 : 3 séances (17/11, 24/02, 11/05)
- Initiation breton avec un nouvel intervenant, Nicolas Amaury, pour l'association *MERVENT* : toutes les classes monolingues.

◆ Projets liés au parcours EPS :

- Activités aquatiques à l'Aquapaq de Scaër (les élèves bilingues sont intégrés à leur niveau) :

Classe	Dates
GS-CP	Les jeudis du 21 avril au 23 juin 2016 de 10h à 10h40
CE1-CE2	Les jeudis du 21 janvier au 31 mars 2016 de 10h à 10h40

- Un cross a été organisé derrière l'école pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

◆ Projets liés au parcours moral et civique :

- Classe de découverte pour la classe bilingue : 3 jours et 2 nuits à Lopéret sur la sensibilisation à l'environnement.
- Classe découverte pour la classe de CM1-CM2 : 4 jours et 3 nuits, du 17 au 20 mai 2016, à l'école Nicolas Hulot de Branféré, pour aborder la biodiversité. Ce projet viendra finaliser un travail sur la sensibilisation à l'environnement avec une participation à un rallye Web et la rédaction d'une loi dans le cadre du parlement des enfants.
- Fabrication de jeux en bois avec l'association « *La ptite fabrique* » pour toutes les classes de l'école.

Les différents projets de chaque classe ne sont pas développés pendant le conseil d'école. Ils ont toutefois été présentés aux parents d'élèves lors des réunions de rentrée.

- Bilan du projet d'école : *Ce point avait été reporté lors du dernier conseil d'école du 02 juin 2015.*

Trois actions prioritaires ont été dégagées par l'équipe pédagogique :

**A. La mise en place de situations d'apprentissage visant une meilleure maîtrise de l'oral :**

- prévoir des séances de langage sur l'environnement proche,
- inscrire dans une progression les chansons et comptines,
- lecture d'albums de manière répétitive pour permettre aux élèves d'acquérir des structures de phrase,
- ritualiser des moments d'apprentissage (présentation d'objets, de moments vécus...),
- établir un cahier de vocabulaire par cycle.

**B. L'apprentissage des langues vivantes privilégiant les interactions orales :**

- prise en charge de petits groupes de parole,
- logiciels de langue sur outils numériques.

**C. La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers :**

- décloisonnements, temps de concertations en équipe, mise en place de parcours individuels (adaptation des enseignements) avec des exigences différentes (temps, quantité...),
- développer les temps d'échanges et les outils entre les enseignants et les AVS : lors de la rédaction du Projets Pédagogiques de Scolarisation (PPS), définir clairement les tâches des AVS pour permettre de compenser les différents besoins des élèves.

**7) Sécurité :**

- Bilan de l'exercice incendie : L'exercice s'est déroulé le mardi 15 septembre 2015 dans de bonnes conditions.
- Exercice du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) : Cet exercice, obligatoire une fois par an, sera organisé au cours de l'année scolaire. L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

## 8) Bilan des travaux sur l'école :

### ➤ Les travaux suivants ont été effectués depuis le dernier conseil d'école :

- Nettoyage du gymnase par les services techniques.
- Aménagement des anciennes toilettes en abris pour les vélos (deux cloisons restent à enlever pour gagner de l'espace) afin d'éviter les déplacements des élèves dans le gymnase, ancien lieu de stockage des vélos.



- Un panier de basket a été acheté, son installation est prévue prochainement.
- Un escargot à cases a été peint dans la cour.



### ➤ Les points en cours : les différents points abordés lors des précédents conseils d'école restent à planifier ou à valider par le conseil municipal.

- **La sécurisation des bordures du bac à sable.**

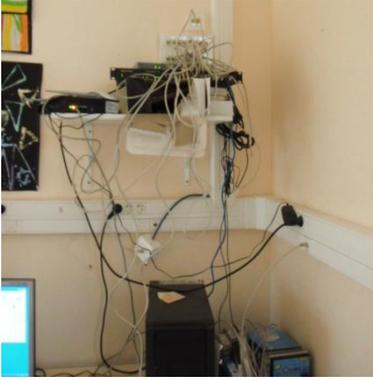
Les responsables de la mairie informent qu'une décision des élus doit être prise prochainement concernant le devenir du bac à sable de l'école : le sécuriser ou le supprimer. Les mesures d'hygiène, le ménage des locaux et le coût des travaux sont mis en avant.

Une vidéo est visionnée pendant le conseil d'école : on y voit 25 élèves, de la TPS au CE2, en train de jouer calmement dans cet espace.

**L'équipe enseignante souhaite conserver le bac à sable et informe qu'une solution de remplacement devra être proposée par la mairie si le choix de le supprimer est retenu. En effet, le nombre d'élèves en activité influe sur le nombre d'incidents dans une cour de récréation.**

- **Changement des menuiseries de la salle de sieste (bâtiment du bas). Devis en cours de validation.**

- **Mise en conformité du réseau électrique** au niveau du serveur par la mise en place d'une armoire électrique. *Devis en cour de validation.*



➤ Les investissements effectués pour l'école :

- 2 vidéoprojecteurs à ultra courte focale, d'un montant total de 2 277,40 €, ont été achetés et installés dans les classes de GS-CP et bilingue.



*Classe de GS-CP*



*Classe bilingue*

- 2 tableaux blancs, d'un montant total de 558 €, ont été installés dans les classes munies des vidéoprojecteurs à ultra courte focale.
- 1 ordinateur portable, d'un montant de 298 €, a été acheté pour la classe bilingue (utilisation en lien avec le vidéoprojecteur).
- Du matériel EPS (espalier et matériel divers), d'un montant 651,90 €, a été acheté via le compte OCCE suite au remboursement par la mairie des dépenses liés aux sorties scolaires (Budget « Sorties scolaires »).



*L'espalier*



*Rangement du petit matériel*

➤ Les demandes de financement pour l'investissement (plans pluriannuels) :

<b>Plan de financement</b>	<b>Proposition numérique</b>	<b>Proposition EPS</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Année 1 : 2015-2016</i>	4 000 €	2 000 €	<b>6 000 €</b>
<i>Année 2 : 2016-2017</i>	5 000 €	1 000 €	<b>6 000 €</b>
<i>Année 3 : 2017-2018</i>	5 000 €	500 €	<b>5 500 €</b>
<i>Année 4 : 2018-2019</i>	5 000 €	500 €	<b>5 500 €</b>
<i>Année 5 : 2019-2020</i>	5 000 €	500 €	<b>5 500 €</b>

Il est rappelé que ces enveloppes d'investissement doivent concerner uniquement le matériel numérique et EPS. Les représentants de la mairie s'engagent à défendre ces demandes auprès du conseil municipal lors du vote du budget en mars 2016.

**9) Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT) :**

Un PEDT a été rédigé par la mairie en juin 2015 et est effectif pour une durée de 3 ans. Cette convention formalise une démarche cohérente qui vise à assurer la complémentarité des différents temps éducatifs en mobilisant toutes les ressources d'un territoire. L'élaboration d'un PEDT permet également à la mairie de bénéficier de subventions pour la mise en place des TAP.

De nombreuses associations se sont engagées pour intervenir auprès des TAP mais il apparaît plus difficile de trouver des bénévoles à partir de janvier. Certaines associations demandent une rémunération mais il n'existe aucun budget pour l'instant au niveau de ces activités périscolaires.

La mairie souhaite engager une réflexion sur le temps de TAP car certains intervenants trouvent le temps d'intervention de 45 minutes trop court.

Dans une dynamique d'échange, le directeur de l'école et le responsable des TAP se sont rencontrés le mardi 3 novembre pour discuter de la liaison entre le temps scolaire et celui des TAP. Il en ressort qu'en effet, pour certaines activités, les enfants pratiquent 30 minutes seulement sur le créneau de 45 minutes. Après analyse des difficultés rencontrées, une organisation est proposée pour rendre ce temps d'activité plus profitable : lieux de rassemblement, placement des intervenants et rôle des enseignants ont été redéfinis.

Il est donc proposé au conseil d'école de prendre du recul sur cette nouvelle organisation avant de remettre en question l'organisation générale des temps scolaires.

**10) Questions des représentants des parents d'élèves :**

Aucune question des parents d'élèves n'a été formulée.